

## TABLE DES MATIÈRES.

Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'Intérieur sur la Statistique des Prisons et Établissements pénitentiaires, pour l'année 1863, par M. le Directeur de l'Administration des Prisons..... 1 et suivantes.

### I.

#### TRANSFÈREMENTS PAR VOITURES CELLULAIRES.

	Pages.
I. — Répartition des individus transférés suivant les départements où ils ont été condamnés, par sexe et catégorie pénale.....	2
II. — Répartition des condamnés étrangers, transférés aux frontières après leur libération, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.	6
III. — Répartition des condamnés dans les pénitenciers et colonies agricoles de la Corse, suivant les établissements où ils étaient détenus.....	7
IV. — État comparé des individus transférés.....	8
V. — État comparé des distances parcourues par les voitures cellulaires.	9

### II.

#### MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS DE LA CORSE.

I. — Mouvement d'entrée et de sortie des détenus, par maison centrale; situation de l'effectif au 31 décembre 1863.....	12
II. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant les départements où ils ont été condamnés.....	16
III. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant l'âge.....	20
IV. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant l'origine et l'état civil.....	22
V. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant la religion.....	26
VI. — Répartition de la population par catégorie, sous le rapport de l'instruction.....	28
VII. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant les métiers, professions qu'ils exerçaient au moment de leur jugement.....	32

	Pages.
VIII. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant la juridiction et la pénalité.....	38
IX. — Répartition des détenus, par maison centrale, au 31 décembre 1863, suivant les crimes et délits qui ont motivé la condamnation....	40
X. — État des récidivistes par catégorie.....	48
XI. — Renseignements sur les peines prononcées par les tribunaux pendant la détention, sur les punitions et les infractions relatives à la discipline par catégorie.....	50
XII. — Renseignements relatifs aux grâces, commutations de peine et récompenses accordées aux détenus.....	54
XIII. — Répartition de la population par catégorie, sous le rapport de l'état sanitaire.....	58
XIV. — Division des condamnés, au 31 décembre 1863, d'après les parts qui leur sont attribuées sur le produit de leur travail, selon la catégorie pénale à laquelle ils appartiennent.....	62
XV. — Industries exercées. — Nombre des travailleurs (ouvriers et apprentis). — Produit du travail par maison centrale et par industrie.....	64
Total du produit du travail par industrie.....	82
Total du produit par maison centrale.....	84
XVI. — Répartition du produit du travail, par maison centrale, aux détenus, aux entrepreneurs, à l'État.....	86
XVII. — Dépenses des condamnés sur le pécule et les fonds déposés à leur profit. ....	90

### III.

#### ETABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

I. — Mouvement d'entrée et de sortie de la population. — Situation de l'effectif au 31 décembre 1863.....	96
II. — Répartition de l'effectif, par catégorie, suivant les départements où ils ont été jugés.....	102
III. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, par établissement, d'après les départements où ils ont été jugés.....	104
IV. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant l'état civil.	108
V. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant la situation des familles.....	110
VI. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant l'âge..	111
VII. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les religions.....	112

	Pages.
VIII. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les professions agricoles et industrielles, antérieures et actuelles.....	113
IX. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les professions agricoles, industrielles, exercées dans chaque établissement.	114
X. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant la nature des crimes, délits et contraventions.....	116
XI. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, d'après la durée de la peine et de la correction.....	118
XII. — État religieux, moral et disciplinaire pendant l'année 1863.....	120
XIII. — État de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant le degré de l'instruction.....	122
XIV. — Renseignements sur l'état sanitaire.....	124
XV. — Renseignements sur les libérés.....	126

#### IV.

#### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ.

##### § 1<sup>er</sup>. — Prisons de la Seine.

I. — Mouvement d'entrée et de sortie de la population. — Situation de l'effectif au 31 décembre 1863.....	132
II. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les catégories légales.....	134
III. — État des punitions prononcées pendant l'année 1863.....	136
IV. — Renseignement sur l'état sanitaire.....	138
V. — Produit du travail par industrie et par établissement. — Position légale des travailleurs.....	140
VI. — Répartition du produit du travail par établissement.....	142

##### § 2. — Prisons des autres départements.

I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Effectif au 31 décembre 1863. — Renseignements divers.....	144
II. — Répartition de l'effectif, au 31 décembre 1863, suivant les catégories légales.....	170
III. — Industries exercées. — Produit du travail en 1863 par département.....	186
IV. — Répartition du produit du travail. — Prix moyen du gain par département. — Nombre des occupés et des inoccupés. — Journées de travail.....	188

V.

COMPTE DES DÉPENSES.

I.	— Dépenses du service des transfèrements.....	194
II.	— Dépenses des maisons centrales et des pénitenciers agricoles de la Corse pendant l'année 1863.....	195
III.	— Dépenses des jeunes détenus des deux sexes dans les établissements privés.....	196
IV.	— Dépenses des maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	197

---

## **ERRATA.**

Page xxxviii, feuille c du Rapport, *au lieu de* : La loi du 2 vendémiaire an iv (2 octobre 1795), *lisez* : La loi du 2 vendémiaire an iv (24 septembre 1795).

Tableau XI, page 53 : *Peines prononcées pendant la détention*, colonne 43, *au lieu de* : 1 condamné à mort en regard de la Maison centrale de Montpellier, *lisez* ».

---